



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général commun
départemental**
Service de l'innovation et de
l'accompagnement

Pôle action sociale	Metz, le 22 février 2022
Affaire suivie par : Pôle action sociale -Mathieu Weber Tél : 03.87.34.88.86 E-mail : sgc-action-sociale@moselle.gouv.fr	

NOTE

**à tous les agents du ministère de l'intérieur
affectés dans le département de la Moselle**

OBJET : actions CLAS 2022 / Modalités des actions

CADRE GENERAL

Vous trouverez ci-après le catalogue des aides proposées par la CLAS pour l'année 2022.

Ces aides sont réservées aux agents du ministère de l'intérieur affectés en Moselle ayant un quotient familial inférieur ou égal à 1500 €

Pour rappel, les modalités de calcul du quotient familial sont les suivantes :

$$QF = R / (12 \times N).$$

R = montant du revenu fiscal de référence ou revenu mondial (si salaire perçu à l'étranger) tel qu'il est porté sur votre avis d'imposition N-2.

N = nombre de parts fiscales (rajouter 1 part supplémentaire si vous êtes parent isolé : case T de votre avis d'imposition cochée).

Les agents souhaitant bénéficier des actions doivent remplir le formulaire en ligne sur le site démarches simplifiées en joignant les documents demandés :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/actions-clas57-2022>

Les dossiers incomplets ne seront pas traités. Toutes les demandes seront prises en compte jusqu'au **2 décembre 2022, dans la limite des crédits disponibles. Les dossiers non traités en 2021 ne seront pas pris en compte sur 2022.**

Les aides seront versées une fois par année et par enfant, par le biais **de cartes ou chèques cadhoc** utilisables dans diverses enseignes.

LES DIFFERENTES ACTIONS

- Aide à l'accueil en périscolaire (100 €) :

Enfant scolarisé en maternelle ou primaire et fréquentant une structure périscolaire ;

Documents demandés :

- ↔ Photocopie de la dernière fiche de salaire de l'agent
- ↔ Photocopie de l'avis d'imposition intégral sur les revenus 2020
- ↔ Photocopie du livret de famille
- ↔ Facture établie en 2022 par la structure périscolaire accueillant l'enfant, d'un montant supérieur ou égal à 100 €.

- Aide post bac ou enseignement professionnel, rentrée 2022-2023. (70 €)

- Enfant inscrit en 1^{ère} ou 2^{ème} année d'études supérieures ou inscrit aux grandes écoles ou à un concours ;
ou
- inscrit en CAP, BEP ou BAC Pro (aide destinée à aider la famille à acheter du matériel scolaire lors de la 1^{ère} année dans la filière).

Documents demandés :

- ↔ Photocopie de la dernière fiche de salaire de l'agent
- ↔ Photocopie de l'avis d'imposition intégral sur les revenus 2020
- ↔ Photocopie du livret de famille
- ↔ Certificat de scolarité ou carte d'étudiant de l'enfant ou justificatif de paiement de droits d'inscription ou facture, d'un montant supérieur à 80 €

- Promotion de la lecture (30 €).

Pour un abonnement de presse (papier ou numérique) souscrit entre le 01/01/2022 et le 02/12/2022.

Maximum : 3 demandes par famille.

Documents demandés :

- ↔ Photocopie de l'avis d'imposition intégral sur les revenus 2020
- ↔ Photocopie du livret de famille
- ↔ Facture ou justificatif d'abonnement, supérieur à 30 €, souscrit entre le 01/01/2022 et le 02/12/2022

- **Aide à la pratique d'un sport ou d'activités artistiques (70€).**

Cette aide est réservée aux agents du ministère de l'intérieur affectés en Moselle ainsi qu'à leur(s) enfant(s) âgé(s) de 4 à moins de 16 ans, pratiquant une activité sportive ou d'éveil culturel et artistique.

Les agents intéressés devront transmettre au pôle action sociale les documents suivants :

- ✂ **Photocopie de la dernière fiche de salaire de l'agent**
- ✂ **Photocopie de l'avis d'imposition intégral sur les revenus 2020**
- ✂ **Photocopie du livret de famille**
- ✂ **Facture établie en 2022 par le club sportif / la structure culturelle ou artistique accueillant l'agent ou l'enfant (aucun montant minimum)**

- **Aide à l'amélioration du quotidien des enfants handicapés ou souffrant d'une ALD (150 €).**

Cette aide, d'un montant de **150, 00 €** (sous réserve de présentation d'une facture supérieure à 300€) est réservée aux agents du ministère de l'intérieur affectés en Moselle et vise à améliorer le quotidien de leur(s) enfant(s) handicapé(s) ou souffrant d'une A.L.D., âgé(s) de 20 ans au plus. Elle pourra être demandée pour des achats spécifiques : *fauteuil roulant, installation d'un escalier au domicile, matériel informatique, garde d'enfant en structure adaptée, aide à l'installation dans un foyer occupationnel, aide à l'aménagement de voiture, vêtements adaptés.*

Les agents intéressés devront transmettre au pôle action sociale les documents suivants :

- ✂ **Photocopie de la dernière fiche de salaire de l'agent**
- ✂ **Photocopie du livret de famille**
- ✂ **Photocopie de la facture d'achat (supérieure à 300€) datée de 2022, pour lequel la demande est présentée**
- ✂ **Justificatif du handicap ou de l'ALD de l'enfant (notification MDPH par exemple)**

- **Aide au permis de conduire ou à la conduite accompagnée (140 €).**

Cette aide est réservée aux agents du ministère de l'intérieur affectés en Moselle ainsi qu'à leur(s) enfant(s) inscrit(s) à la préparation de l'examen du permis de conduire ou à une formation par conduite accompagnée (une seule aide par inscription).

Les agents intéressés devront transmettre au pôle action sociale les documents suivants :

- ✂ **Photocopie de la dernière fiche de salaire de l'agent**
- ✂ **Photocopie de l'avis d'imposition intégral sur les revenus 2020**
- ✂ **Photocopie du livret de famille**
- ✂ **Facture d'inscription de l'auto-école établie en 2022, d'un montant supérieur ou égal à 140 €**

- **Aide au départ en retraite (70 €)**

Cette aide est réservée aux agents du ministère de l'intérieur affectés en Moselle, partant à la retraite en 2022 et détenant un INM de 470 maximum à la date de la radiation des cadres.

Les agents intéressés devront transmettre au pôle action sociale les documents suivants :

- ↩ **Formulaire de demande d'aide à compléter**
- ↩ **Photocopie de la dernière fiche de salaire du fonctionnaire**
- ↩ **Justificatif de départ à la retraite en 2022**

- **Soutien aux agents en maladie ou accident depuis plus de 6 mois**

Cette aide est réservée aux agents du ministère de l'intérieur affectés en Moselle et vise à maintenir un lien social entre l'administration et l'agent éloigné de son service depuis plus de six mois pour raisons de santé (CMO, CLM, CLD, accident).

Un panier garni, composé de produits régionaux, sera remis lors d'une visite au domicile de l'agent qui le sollicite.

Les agents intéressés devront transmettre au pôle action sociale les documents suivants :

- ↩ **Formulaire de demande dûment complété**

Pour Le chef du pôle action sociale,
Roberte Morlot